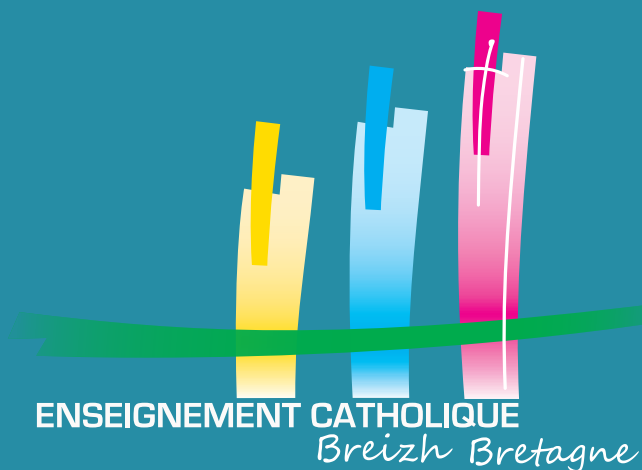


# Mise en œuvre du RGPD dans l'Enseignement Catholique en Bretagne

En quoi cela me concerne t-il en tant qu'enseignant ?

La responsabilité **NUMÉRIQUE** en partage



**C'est l'obligation de la protection des données personnelles**

Ce texte de loi est en application depuis le 25 mai 2018.  
Il s'applique partout dans la société française, y compris dans les établissements scolaires.



# Les éléments clés pour les enseignants

## Les données personnelles ?

La notion de « données personnelles » est à comprendre de façon très large

Une « donnée personnelle » est toute information permettant d'identifier une personne physique.

## Les traitements ?

C'est une opération ou un ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quelque soit le procédé utilisé : collecte, consultation, enregistrement, utilisation, communication, etc..

## Identifier

### les données personnelles que j'utilise dans ma pratique

Nom, prénom, lieu et date de naissance...  
Métier des parents, lieu de travail, numéros de téléphone, coordonnées...  
Données médicales...  
Photos, enregistrements sonores, vidéos...

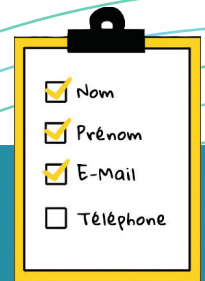


©CNIL

## Gérer

### les données personnelles

Ne collecter que des informations strictement nécessaires,  
Informé le chef d'établissement sur l'usage de ces données,  
S'interroger sur le lieu et la durée de conservation,  
Définir des modalités de destruction des données

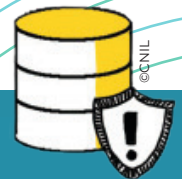


©CNIL

## Sécuriser

### les données personnelles

Respecter la confidentialité des données  
Utiliser un espace de stockage sécurisé  
Utiliser un antivirus professionnel (par exemple Trend Micro qui est gratuit pour les enseignants)  
Utiliser des mots de passe sécurisés (au moins 12 caractères avec majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux)  
Respecter les consignes de sécurité du réseau informatique de l'établissement



©CNIL

